

États financiers intermédiaires consolidés résumés non audités

ROGERS SUGAR INC.

Trimestres clos les 31 décembre 2016 et 2 janvier 2016

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat net</i>	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
Produits (note 16)	159 604 \$	130 090 \$
Coût des ventes	131 428	91 526
Marge brute	28 176	38 564
Charges administratives et de vente	5 290	3 566
Frais de distribution	2 290	2 408
	7 580	5 974
Résultat des activités d'exploitation	20 596	32 590
Produits financiers (note 5)	(115)	(87)
Charges financières (note 5)	2 420	2 484
Charges financières nettes	2 305	2 397
Bénéfice avant impôt sur le résultat	18 291	30 193
Charge d'impôt sur le résultat		
Exigible	3 845	2 969
Différé	894	5 153
	4 739	8 122
Bénéfice net	13 552 \$	22 071 \$
Bénéfice net par action (note 11)		
De base	0,14 \$	0,23 \$
Dilué	0,14 \$	0,21 \$

<i>États intermédiaires consolidés résumés du résultat global</i>	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
Bénéfice net	13 552 \$	22 071 \$
Autres éléments du résultat global		
Couvertures de flux de trésorerie (note 7)	1 394	–
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 7)	(367)	–
	1 027	–
Bénéfice net et résultat global pour la période	14 579 \$	22 071 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés de la situation financière

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2016	1 ^{er} octobre 2016	2 janvier 2016
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 634 \$	1 246 \$	1 234 \$
Clients et autres débiteurs	50 669	68 782	41 277
Impôt sur le résultat recouvrable	–	–	2
Stocks (note 6)	134 363	81 121	97 436
Charges payées d'avance	1 588	2 631	1 453
Instruments financiers dérivés (note 7)	919	501	4 781
Total des actifs courants	190 173	154 281	146 183
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	177 780	178 631	175 867
Immobilisations incorporelles	1 830	1 883	1 656
Autres actifs	472	497	485
Actifs d'impôt différé	17 574	18 422	18 093
Instruments financiers dérivés (note 7)	879	1 532	751
Goodwill	229 952	229 952	229 952
Total des actifs non courants	428 487	430 917	426 804
Total des actifs	618 660 \$	585 198 \$	572 987 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	30 000 \$	– \$	3 000 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	48 583	47 096	47 010
Impôt sur le résultat à payer	887	3 473	274
Provisions	913	1 133	750
Obligations liées aux contrats de location-financement	48	45	49
Instruments financiers dérivés (note 7)	2 527	3 408	4 828
Débtures convertibles subordonnées non garanties (note 9)	49 464	49 805	–
Total des passifs courants	132 422	104 960	55 911
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	60 000	60 000	70 000
Avantages du personnel	53 642	52 933	43 028
Provisions	1 746	1 861	2 350
Instruments financiers dérivés (note 7)	4 186	6 305	7 955
Obligations liées aux contrats de location-financement	148	162	211
Débtures convertibles subordonnées non garanties (note 9)	58 856	58 714	107 845
Passifs d'impôt différé	35 124	34 710	32 334
Total des passifs non courants	213 702	214 685	263 723
Total des passifs	346 124	319 645	319 634
Capitaux propres			
Capital social (note 10)	134 404	133 528	133 667
Surplus d'apport	200 189	200 201	200 179
Composante capitaux propres des débtures convertibles subordonnées non garanties (note 9)	1 188	1 188	1 188
Déficit	(53 778)	(58 870)	(76 781)
Cumul des autres éléments du résultat global	(9 467)	(10 494)	(4 900)
Total des capitaux propres	272 536	265 553	253 353
Total des passifs et des capitaux propres	618 660 \$	585 198 \$	572 987 \$

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

États intermédiaires consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016							
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2016	93 850 160	133 528	200 201	1 188	(10 494)	(58 870)	265 553
Dividendes (note 10)	-	-	-	-	-	(8 460)	(8 460)
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	11	-	-	-	11
Exercice d'options sur actions (note 12)	80 000	451	(23)	-	-	-	428
Conversion de déventures convertibles en actions ordinaires (note 10)	65 384	425	-	-	-	-	425
Couvertures de flux de trésorerie (note 7)	-	-	-	-	1 027	-	1 027
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	13 552	13 552
Solde au 31 décembre 2016	93 995 544	134 404	200 189	1 188	(9 467)	(53 778)	272 536

Pour le trimestre clos le 2 janvier 2016							
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des déventures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 3 octobre 2015	94 028 760	133 782	200 167	1 188	(4 900)	(90 180)	240 057
Dividendes (note 10)	-	-	-	-	-	(8 458)	(8 458)
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	-	-	12	-	-	-	12
Rachat et annulation d'actions ordinaires (note 10)	(80 800)	(115)	-	-	-	(214)	(329)
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	22 071	22 071
Solde au 2 janvier 2016	93 947 960	133 667	200 179	1 188	(4 900)	(76 781)	253 353

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

(non audité)

Tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre 2016	2 janvier 2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	13 552 \$	22 071 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	3 212	3 181
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	53	47
Variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprises dans le coût des ventes	(1 256)	1 813
Charge d'impôt sur le résultat	4 739	8 122
Cotisations aux régimes de retraite	(1 268)	(2 833)
Charge de retraite	1 977	726
Charges financières nettes (note 5)	2 305	2 397
Profit résultant de la disposition d'immobilisations corporelles	1	–
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	11	12
	23 326	35 536
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	18 113	6 925
Stocks	(53 242)	(30 163)
Charges payées d'avance	1 043	776
Fournisseurs et autres créditeurs	1 968	7 611
Provisions	(335)	(606)
	(32 453)	(15 457)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(9 127)	20 079
Intérêts payés	(3 738)	(3 788)
Impôt sur le résultat payé	(6 431)	(2 550)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(19 296)	13 741
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés (note 10)	(8 447)	(8 465)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit renouvelable (note 8)	30 000	(4 000)
Exercice d'options sur actions (note 12)	428	–
Rachat et annulation d'actions ordinaires (note 10)	–	(329)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	21 981	(12 794)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(1 297)	(1 072)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1 297)	(1 072)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 388	(125)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 246	1 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 634 \$	1 234 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 13)

Les notes afférentes aux présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

1

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour les trimestres clos le 31 décembre 2016 et le 2 janvier 2016 comprennent les comptes de Rogers et de sa filiale, Lantic Inc. (collectivement, la « Société »). L'activité principale de la Société consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, selon les méthodes comptables appliquées par la Société dans ses plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf pour ce qui est de l'adoption des modifications de l'IAS 1, de l'IFRS 5, de l'IFRS 7, de l'IAS 19, de l'IAS 34 et de l'IFRS 9 comme il est décrit à la note 3 c). Certaines informations, particulièrement celles par voie de notes afférentes, qui sont normalement comprises dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ne comprennent donc pas toute l'information requise pour les états financiers consolidés annuels et, par conséquent, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités et des notes afférentes établis pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités le 1^{er} février 2017.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers sont évalués à la juste valeur; et
- ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

2. Mode de présentation et déclaration de conformité (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités a exigé que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période à l'étude.

Sauf dans les cas décrits ci-après, dans le cadre de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités, les jugements importants posés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude sont les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016.

i) Dérivés incorporés

Depuis le 2 octobre 2016, les dérivés incorporés, lesquels proviennent de la composante de change de certains contrats de vente libellés en dollars américains, ne sont plus séparés du contrat hôte étant donné qu'il a été établi que le dollar américain est utilisé couramment au Canada. Ce changement apporté à l'estimation sera appliqué de manière prospective et, par conséquent, les contrats pour lesquels il a été établi qu'un dérivé incorporé devait être séparé du contrat hôte au 1^{er} octobre 2016 continuent d'obtenir ce traitement étant donné qu'il s'agit d'une mesure transitoire permettant de respecter les exigences de la nouvelle interprétation. Ces contrats continueront d'être évalués à la valeur de marché chaque trimestre jusqu'à ce que tous les volumes visés par ces contrats aient été expédiés.

3. Principales méthodes comptables

Sauf dans les cas décrits ci-après, les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

a) Instruments financiers

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

La Société a adopté par anticipation l'ensemble des exigences de l'IFRS 9 (2014), *Instruments financiers*, avec comme date d'application initiale le 2 octobre 2016. Cette norme établit des principes d'information financière quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Elle intègre également un nouveau modèle de couverture qui augmente le nombre d'éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et permet une meilleure harmonisation de la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Cette norme modifie également le modèle de dépréciation, en instaurant un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances prévues pour le calcul de la dépréciation.

Cette nouvelle norme accroît également la quantité d'informations à fournir exigées relativement à la stratégie de gestion des risques d'une entité, aux flux de trésorerie découlant des activités de couverture et à l'incidence de la comptabilité de couverture sur les états financiers consolidés.

L'IFRS 9 (2014) emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La méthode préconisée par l'IFRS 9 (2014) repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'essentiel des exigences prescrites par l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers a été reporté dans l'IFRS 9 (2014).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

Le tableau qui suit résume les changements en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers non dérivés et dérivés de la Société à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 (2014).

	IAS 39	IFRS 9 (2014)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Impôt sur le résultat recouvrable	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers		
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Impôt sur le résultat à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Obligations liées aux contrats de location-financement	Autres passifs financiers	Coût amorti
Déventures convertibles subordonnées non garanties	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net

Avec l'adoption de l'IFRS 9 (2014), les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers et les passifs financiers détenus au 2 octobre 2016 ont été reclassés de façon rétrospective, sans avoir été retraités pour les périodes antérieures, selon les nouvelles exigences en matière de classement et les caractéristiques de chaque instrument financier au 2 octobre 2016.

L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur les postes dans lesquels ils sont inclus à l'état de la situation financière. L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. La Société a procédé à l'examen de ses principales méthodes comptables relativement aux instruments financiers, aux instruments financiers dérivés et aux relations de couverture afin de les harmoniser avec l'IFRS 9 (2014).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers (suite)*

La Société comptabilise initialement les instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses créances clients et certains autres actifs courants en tant qu'actifs évalués au coût amorti. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise les pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti en tant que corrections de valeur pour pertes. La Société prend en compte si des indications de dépréciation des clients et autres débiteurs existent à la fois individuellement et collectivement. Tous les clients et autres débiteurs qui sont individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Tous les clients et autres débiteurs qui sont individuellement significatifs et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumis collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les clients et autres débiteurs qui ne sont pas individuellement significatifs sont soumis collectivement à un test de dépréciation en regroupant les clients et autres débiteurs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Actifs financiers (suite)

a. Actifs financiers évalués au coût amorti (suite)

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur.

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la Société classe et évalue ses emprunts à court terme, ses dettes fournisseurs et charges à payer, ses obligations liées aux contrats de location-financement de même que ses débentures convertibles subordonnées non garanties en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Passifs financiers (suite)

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur (suite)

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans les actifs évalués au coût amorti. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses expositions au risque de marché. À l'origine de la couverture, la Société établit une documentation formalisée décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts respectifs pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, au final, affecter le résultat net.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

i) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est maintenu dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le bénéfice (la perte).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture (suite)

i) Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations des prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

ii) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes modalités que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, comme il est mentionné à la note 2 d) i).

iii) Autres dérivés

Lorsque des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme normalisés et, parfois, des options sur le sucre (les « contrats sur le sucre »), des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, ne sont pas désignés dans une relation de couverture admissible, toute variation de la juste valeur est automatiquement comptabilisée dans le résultat net (à la valeur de marché).

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

c. Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Date de transaction

La Société comptabilise et décomptabilise les achats et les ventes de contrats d'instruments dérivés à la date de la transaction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

f. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Rachat d'actions

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

b) Avantages du personnel

i) Droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie

Le régime d'options sur actions de la Société permet l'octroi de droits à l'appréciation d'actions en vertu desquels certains membres de la haute direction de la Société ont droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. Les droits à l'appréciation d'actions sont exercés automatiquement à la date d'acquisition des droits si le prix de l'action ordinaire de la Société est supérieur au prix inscrit à la date d'attribution. Dans le cas contraire, l'exercice des droits est reporté à la prochaine date d'acquisition des droits.

Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres crédettes non courants, à l'exception de la partie courante comptabilisée dans les fournisseurs et autres crédettes, alors qu'une charge correspondante est comptabilisée dans les charges administratives et de vente sur la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions compris dans les charges au titre des avantages du personnel est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Avantages du personnel (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie (suite)

La sélection des données d'entrée qui conviennent le mieux au modèle d'évaluation, notamment la durée prévue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement en dividende, et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée sont nécessaires à l'estimation de la juste valeur. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net de la période.

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 18 décembre 2015, l'IASB a publié des modifications visant l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son important projet visant à améliorer la présentation et la communication de l'information dans les rapports financiers. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est autorisée.

La Société a adopté ces modifications au premier trimestre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2017. L'adoption de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

ii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014*

Le 25 septembre 2014, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant en tout quatre normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Les modifications ont été apportées en vue de clarifier les éléments indiqués dans les normes ci-après :

- Des modifications des modalités de cession dans l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*;
- Le « lien conservé » à l'égard des mandats de gestion et l'information à fournir concernant la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*;
- Le taux d'actualisation dans un marché régional utilisant la même monnaie dans l'IAS 19, *Avantages du personnel*;
- La présentation d'information « ailleurs dans son rapport financier intermédiaire » dans la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

ii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014* (suite)

La Société a adopté ces modifications au premier trimestre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2017. L'adoption des *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014* n'a eu aucune incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités.

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore au trimestre clos le 31 décembre 2016 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités. Les nouvelles normes et les modifications aux normes et interprétations en cours d'examen sont présentées ci-après.

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société prévoit appliquer les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est autorisée.

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 30 septembre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 29 septembre 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme sur les états financiers consolidés de la Société n'a pas encore été établie.

iv) IAS 7, *Initiative concernant les informations à fournir*

Le 7 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Disclosure Initiative (Amendments to IAS 7)*. Les modifications s'appliquent de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est autorisée.

Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 7 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été établie.

v) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes*

Le 19 janvier 2016, l'IASB a publié le document *Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealized Losses (Amendments to IAS 12)*. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'adoption anticipée est autorisée.

Les modifications précisent que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement d'une comparaison de la valeur comptable d'un actif et de sa valeur fiscale à la fin de la période de présentation de l'information financière et qu'elle n'est pas touchée par d'éventuels changements de la valeur comptable ou de la manière attendue de recouvrer l'actif. Les modifications clarifient également la méthode de détermination des bénéfices imposables futurs servant à évaluer l'utilisation des différences temporaires déductibles.

3. Principales méthodes comptables (suite)

- d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)
- v) IAS 12, *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* (suite)

La Société a l'intention d'adopter les modifications de l'IAS 12 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2017. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de ces modifications n'a pas encore été établie.

- vi) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Clarification pour préciser que l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, s'applique également aux intérêts classés comme détenus en vue de la vente, comme détenus en vue d'une distribution ou dans les activités abandonnées, s'appliquant de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société a l'intention d'adopter ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} octobre 2017 ou le 1^{er} octobre 2018, selon le cas. L'ampleur de l'incidence de l'application de ces modifications n'a pas encore été établie.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

vii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

L'interprétation peut être appliquée :

- de manière rétrospective;
- de manière prospective pour tous les actifs, charges et produits qui entrent dans le champ d'application de l'interprétation et qui ont été initialement comptabilisés à compter :
- de l'ouverture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle l'entité applique l'interprétation pour la première fois;
- de l'ouverture d'une période de présentation de l'information financière antérieure pour laquelle des informations comparatives sont présentées dans les états financiers.

La Société a l'intention d'appliquer l'interprétation à ses états financiers consolidés de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2018. L'ampleur de l'incidence de l'application de l'interprétation n'a pas encore été établie.

ROGERS SUGAR INC.

18

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

4. Charge d'amortissement

La charge d'amortissement a été imputée aux états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	3 108	3 081
Charges administratives et de vente	104	100
	3 212	3 181
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	53	47
Charge d'amortissement totale	3 265	3 228

5. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le résultat net :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 7)	115	87
Produits financiers	115	87
Charge d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties	1 586	1 587
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	628	691
Amortissement des frais de financement différés	206	206
Charges financières	2 420	2 484
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	2 305	2 397

6. Stocks

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016, la Société a comptabilisé, dans le coût des ventes, une dépréciation des stocks de 0,1 million de dollars (0,5 million de dollars au 1^{er} octobre 2016; 0,1 million de dollars au 2 janvier 2016) liée à des contrats déficitaires conformément à l'alinéa 66 de l'IAS 37. Dans le cours normal des activités, la Société conclut une couverture économique pour la totalité de ses achats de sucre brut et de ses ventes de sucre raffiné. Étant donné que la Société ne comptabilise pas ces contrats selon la comptabilité de couverture, les instruments dérivés connexes, soit les contrats à terme normalisés, sont évalués à la valeur de marché. En conséquence, la Société doit inscrire dans le coût des ventes toute perte découlant de contrats déficitaires lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le sucre brut et des coûts de raffinage afférents.

7. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, sont présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 1^{er} octobre 2016. L'exposition aux risques de la Société n'a pas changé de façon importante au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016.

Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers évalués au coût amorti au 2 octobre 2016, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

Au 2 octobre 2016, les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie étant admissibles à la comptabilité de couverture.

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture du trimestre est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs cotées publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats.

Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

ROGERS SUGAR INC.

20

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 31 décembre 2016, au 1^{er} octobre 2016 et au 2 janvier 2016 :

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	31 décembre 2016		31 décembre 2016	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	–	60	102	–
Contrats de change à terme	525	819	–	–
Dérivés incorporés	394	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	2 070	3 605
Swap de taux d'intérêt	–	–	355	581
	919	879	2 527	4 186

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers	Passifs financiers
	Courants	Non courants	Courants	Non courants		
	1 ^{er} octobre 2016				2 janvier 2016	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	–	–	186	231	12	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–
Dérivés incorporés	501	1 532	–	–	–	459
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	216	112	4 769	751
Swap de taux d'intérêt	–	–	2 617	4 869	–	–
	–	–	389	1 093	–	–
	501	1 532	3 408	6 305	4 781	751
			4 828	7 955		

ROGERS SUGAR INC.

21

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé à la charge d'intérêts		Pour les trimestres clos les Autres éléments du résultat global	
	31 décembre	2 janvier	31 décembre	2 janvier	31 décembre	2 janvier
	2016	2016	2016	2016	2016	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(4 594)	4 459	-	-	-	-
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	-	(2 020)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	(1 113)	(1 208)	-	-	-	-
Dérivés incorporés	722	3 526	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	87	-	-
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	848	-	-	-	963	-
Swap de taux d'intérêt	-	-	115	-	431	-
	(4 137)	4 757	115	87	1 394	-

Le tableau qui suit présente les composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 31 décembre 2016 et au 2 janvier 2016 :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre 2016	2 janvier 2016
	\$	\$
Profit net sur les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie		
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	963	-
Swap de taux d'intérêt	431	-
Impôt sur le résultat	(367)	-
Profit de couverture	1 027	-

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Le reclassement dans le résultat net d'une tranche d'environ 0,7 million de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait avoir lieu au cours des douze prochains mois.

8. Découvert bancaire et facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 150,0 millions de dollars aux fins du fonds de roulement, et aux termes de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majorés de 20 à 200 points de base, si elle respecte des ratios financiers prescrits. Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit. Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	31 décembre 2016	1 ^{er} octobre 2016	2 janvier 2016
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	30 000	–	3 000
Non courant	60 000	60 000	70 000
	90 000	60 000	73 000

La facilité de crédit renouvelable arrive à échéance le 28 juin 2021. Un montant de 60,0 millions de dollars est présenté comme étant non courant au 31 décembre 2016.

La valeur comptable du découvert bancaire et de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de ceux-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

ROGERS SUGAR INC.

23

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

9. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant :

	31 décembre 2016	1 ^{er} octobre 2016	2 janvier 2016
	\$	\$	\$
Courant			
Quatrième série	50 000	50 000	–
Conversion de débentures convertibles	(425)	–	–
Total de la valeur nominale	49 575	50 000	–
Moins les frais de financement différés	(111)	(195)	–
Valeur comptable – courant	49 464	49 805	–
Non courant			
Quatrième série	–	–	50 000
Cinquième série	60 000	60 000	60 000
Total de la valeur nominale	60 000	60 000	110 000
Moins les frais de financement différés	(759)	(856)	(1 593)
Moins la composante capitaux propres	(1 188)	(1 188)	(1 188)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	803	758	626
Valeur comptable – non courant	58 856	58 714	107 845
Total de la valeur comptable	108 320	108 519	107 845

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2017, des débentures convertibles de quatrième série ont été converties par les porteurs en 65 384 actions ordinaires pour une somme de 0,4 million de dollars.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des débentures des quatrième et cinquième séries s'établissait approximativement à 113,3 millions de dollars selon le cours de celles-ci.

10. Capital social et autres composantes des capitaux propres

En novembre 2015, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »), aux termes de laquelle la Société pouvait racheter jusqu'à 500 000 actions ordinaires. L'offre publique de rachat a commencé le 1^{er} décembre 2015 et s'est terminée le 30 novembre 2016. Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2016, aucune action ordinaire n'a été achetée (97 800 actions au 1^{er} octobre 2016; 80 800 actions au 2 janvier 2016).

Des débentures de quatrième série correspondant à une somme de 0,4 million de dollars (néant au 1^{er} octobre 2016 et néant au 2 janvier 2016) ont été converties au cours du trimestre considéré par les porteurs de titres en un total de 65 384 actions ordinaires (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 janvier 2016). Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau intermédiaire consolidé résumé non audité des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, un total de 93 995 544 actions ordinaires (93 850 160 au 1^{er} octobre 2016; 93 947 960 au 2 janvier 2016) étaient en circulation.

La Société a déclaré des dividendes trimestriels de 0,09 \$ par action pour les trimestres clos le 31 décembre 2016 et le 2 janvier 2016, qui ont totalisé les montants suivants :

	31 décembre 2016	2 janvier 2016
	\$	\$
Dividendes	8 460	8 458
	8 460	8 458

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

11. Bénéfice par action

Le rapprochement du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	13 552 \$	22 071 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	93 868 140	93 974 296
Bénéfice de base par action	0,14 \$	0,23 \$
Bénéfice dilué par action		
Bénéfice net	13 552 \$	22 071 \$
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	1 315	1 307
	14 867 \$	23 378 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	93 868 140	93 974 296
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	16 195 776	16 025 641
	110 063 916	109 999 937
Bénéfice dilué par action	0,14 \$	0,21 \$

12. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires au 1^{er} octobre 2016; 4 000 000 d'actions ordinaires au 2 janvier 2016) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

12. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le 5 décembre 2016, un total de 360 000 options sur actions ont été attribuées à certains cadres dirigeants au prix de 6,51 \$ par action ordinaire. De plus, au cours du premier trimestre de 2017, un total de 80 000 actions ordinaires (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 janvier 2016) ont été émises par suite de l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions, pour un produit total en trésorerie de 428 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 janvier 2016), qui a été comptabilisé dans le capital social, ainsi qu'une valeur attribuée de 23 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 janvier 2016) provenant du surplus d'apport.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 11 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 (charge de 12 \$ pour le trimestre clos le 2 janvier 2016).

Les tableaux suivants présentent un sommaire du régime d'options sur actions en date du 31 décembre 2016 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1 ^{er} octobre 2016	Attribution d'options durant la période	Exercice d'options durant la période	Renonciation d'options durant la période	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2016	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 \$	850 000	–	(20 000)	–	830 000	8,40	150 000
5,61 \$	156 500	–	(60 000)	–	96 500	5,20	64 500
6,51 \$	–	360 000	–	–	360 000	9,92	–

Au 31 décembre 2016 et au 1^{er} octobre 2016, toutes les options en circulation étaient détenues par les principaux dirigeants (se reporter à la note 14).

12. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

La juste valeur, à la date d'attribution, a été évaluée à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options à la date d'attribution	152 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	6,63 \$
Prix d'exercice	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,490 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,923 % à 1,156 %

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

Au cours du trimestre considéré, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été instauré aux termes du régime d'options sur actions existant. Le 5 décembre 2016, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions ont été attribués à un cadre dirigeant au prix de 6,51 \$.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au passif. La Société a comptabilisé une charge de 2 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 (néant pour le trimestre clos le 2 janvier 2016). Au 31 décembre 2016, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 2 \$ (néant au 1^{er} octobre 2016; néant au 2 janvier 2016).

ROGERS SUGAR INC.

28

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités (suite)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et pour les montants par action)

12. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

	Date d'attribution	Évaluation en date du 31 décembre 2016
Total de la juste valeur des options	53 \$	63 \$
Prix de l'action	6,63 \$	6,81 \$
Prix d'exercice	6,51 \$	6,51 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	de 16,569 % à 18,719 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	de 2 à 6 ans
Dividendes attendus	5,43 %	5,29 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	de 0,746 % à 1,125 %

13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	31 décembre 2016	2 janvier 2016	1 ^{er} octobre 2016	3 octobre 2015
	\$	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 211	2 154	135	579
Crédit d'impôt à l'investissement compris dans l'impôt sur le résultat à payer	-	-	220	-

14. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration, le président ainsi que tous les vice-présidents sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	981	498
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	131	114
Avantages postérieurs à l'emploi	35	31
Rémunération fondée sur des actions	11	12
	1 158	655

De plus amples renseignements sur la rémunération de chacun des administrateurs sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction.

15. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	18 970	17 875
Charges (produits) lié(e)s aux régimes à prestations définies ¹⁾	1 224	(46)
Charges liées aux régimes à cotisations définies	753	772
Rémunération fondée sur des actions	11	12
	20 958	18 613

- 1) Au cours du premier trimestre de l'exercice 2016, la Société a mené à terme le règlement du régime des salariés et, par conséquent, un profit de 1,2 million de dollars a été inscrit dans les charges administratives et de vente.

15. Charges liées au personnel (suite)

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités du résultat net et inscrites à l'actif dans les états intermédiaires consolidés résumés non audités de la situation financière, de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Coût des ventes	17 505	16 727
Charges administratives et de vente	3 055	1 467
Frais de distribution	346	297
	20 906	18 491
Immobilisations corporelles	52	122
	20 958	18 613

16. Informations sectorielles

La Société a un secteur d'activités d'exploitation et donc, un secteur à présenter.

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les	
	31 décembre	2 janvier
	2016	2016
	\$	\$
Canada	149 907	123 096
États-Unis	9 697	6 994
	159 604	130 090

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2016 ont été reclassés en fonction de la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.